

ARRÊTE N° 24/112
REGLEMENTANT PROVISOIEMENT
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
Place du Général de Gaulle - Rue Saint Sennen - Rue de l'Hôtel de Ville
Commune de Mazères (Ariège) en agglomération

~~~~~

Le Maire de MAZERES ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-7 1, R 415-6 ;

**VU** l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière troisième partie ;

**VU** la demande formulée par **MARFAING François sis « Nafaure » 09700 SAVERDUN**, en date du 17 juin 2024 ;

**CONSIDERANT** que pour permettre **LE NETTOYAGE D'UNE GOUTTIERE, 12 Place du Général de Gaulle** à 09270 MAZERES, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation

**ARRETE**

**Article 1 :**

**Du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 12h00 au mardi 2 juillet 2024**, le stationnement et la circulation seront interdits **Rue de l'Hôtel de Ville sur la largeur de l'immeuble, rue Saint Sennen de l'intersection de la rue de l'Hôtel de Ville et de la Place du Général de Gaulle et le stationnement sera interdit devant le 12 place du Général de Gaulle 09270 MAZERES**, et conformément au plan ci-joint ; ;

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (*troisième partie*) sera mise en place par **MARFAING François**.

**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

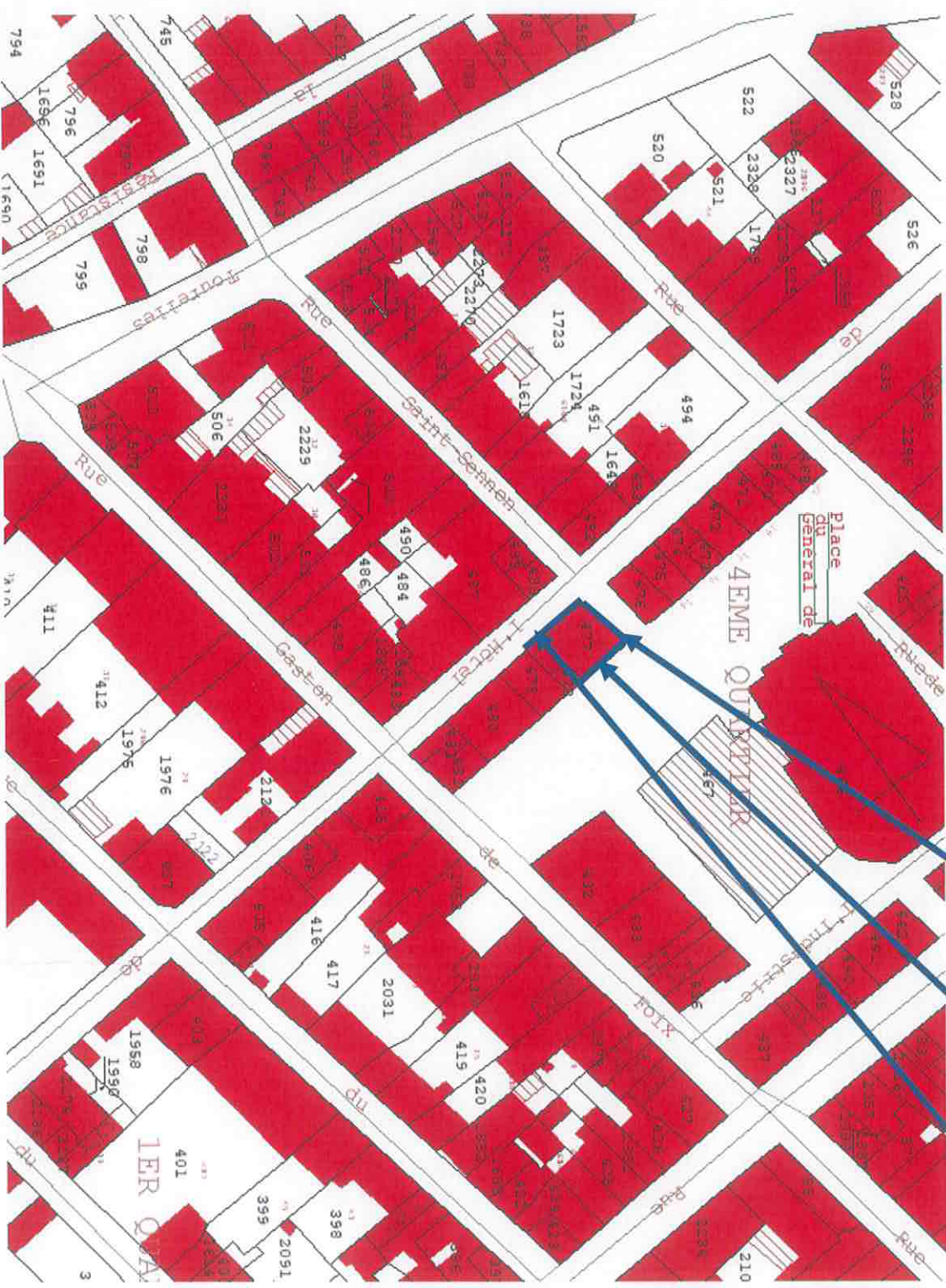
**Article 5 :** La gendarmerie, la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 19/06/2024

Le Maire  
Louis **MARETTE**



MAIRIE DE  
MAZERES  
Rue de l'Hôtel de Ville  
09270 MAZERES  
☎ 05.61.69.42.04  
mairie.mazeres@wanadoo.fr



Annexe ARRÊTÉ N°24/112